



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

réglementation

Question écrite n° 33423

Texte de la question

M. Jean-Luc Prével attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le rôle de la commission de la nomenclature des actes professionnels. En effet, cette commission travaille régulièrement pour actualiser la nomenclature. Or, ses propositions faites depuis un an n'ont jamais été prises en compte. Dans le même temps, le ministère a décidé de baisser la cotation de certains actes de spécialité sans demander l'avis de la commission. Madame la ministre, qui a nommé elle-même le président, peut-elle indiquer le rôle théorique et réel de cette commission ?

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Prével](#)

Circonscription : Vendée (1^{re} circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33423

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 1999, page 4647